

SOMMAIRE

NOAILLAN

Édito du Maire

P 1

Le "RPI nouveau" est arrivé

Une rentrée sur les chapeaux de roue

P 2

Travaux de la commune

Un plateau multisports flambant neuf

Avis aux propriétaires de chiens errants

P 3

« Noms de rues »

P 4

Santé : La Grippe A

Collecte aiguilles usagées

Tranches de vie

P 5

Journée nature

« Ça suffit !! »

Avis aux propriétaires de chiens errants

P 6

Vie associative

P 7

NOAILLAN - C D C

Nouvelles de la CDC

P 8



EDITO DU MAIRE

Pour une rentrée, c'est une rentrée ! D'ailleurs les vacances furent plutôt courtes pour vos Conseillers... Il faut dire que les dossiers ne manquent pas. Une fois n'est pas coutume, au lieu du grand ménage de printemps ce sont les grands travaux d'automne !

Pour ceux qui habitent Peyrebernède, c'est l'évidence : les engins sont arrivés et le réseau d'assainissement est en route. Six mois de travaux en perspective. Courage ! Ensuite ce sera la station...

Côté école, si la première phase du nouveau réfectoire a été réalisée quasiment dans les temps, la construction modulaire n'a poussé que cette deuxième semaine de septembre suite à une erreur de programmation de l'entreprise. Heureusement, la nouvelle salle de classe était-elle au rendez vous. Merci aux artisans locaux qui, eux ont tenu leurs délais et aux conseillers municipaux qui ont donné les derniers coups de peinture... Patience, tout devrait être terminé fin octobre.

Enfin la bonne surprise de la rentrée c'est le plateau multi sports qui a poussé tel un cèpe fier de ses couleurs et de ses promesses de joyeuses parties. Nous espérons que ce lieu s'affirmera vite comme un point fort de l'animation sportive à Noailhan.

A propos d'animation je voudrais tirer un grand coup de chapeau à toute l'équipe du comité des fêtes qui nous a offert trois magnifiques journées. Les rires des enfants, la bonne ambiance du repas convivial du vendredi et les yeux écarquillés des spectateurs du feu d'artifice témoignent du succès. Une fête rendue possible par l'inlassable travail de toute l'équipe durant l'année pour réunir le budget nécessaire. BRAVO et MERCI.

J'aimerais enfin, avant de vous laisser à la lecture de ce bulletin, attirer votre attention sur la JOURNEE NATURE que nous organisons le 26 septembre prochain en prélude à la Foire d'Automne. Venez-y nombreux non seulement pour montrer votre attachement à une commune propre mais aussi pour passer un moment de convivialité.

Bonne lecture et à bientôt

Laurence Harribey, Maire

MAIRIE

Heures d'ouverture

Rappel des heures d'ouverture de la Mairie :

Lundi	8h30 – 12h30 & 14h00 – 19h00
Mardi	8h30 – 12h30 & 14h00 – 17h00
Mercredi	8h30 – 12h30 & 14h00 – 17h00
Jeudi	8h30 – 12h30 Fermeture l'après-midi
Vendredi	8h30 – 12h30 & 14h00 – 17h00

LE "RPI NOUVEAU" EST ARRIVE

Après moult discussions et longues hésitations, le nouveau Regroupement Pédagogique Intercommunal est né. Les nouveaux statuts ont été votés par les deux conseils municipaux de Noailan et Villandraut et validés au 1^{er} septembre par arrêté préfectoral.

Des compétences élargies.

Le Syndicat RPI a pour objet l'organisation et la gestion de l'Entente pédagogique de NOAILLAN-VILLANDRAUT à savoir : Locaux scolaires, Cantines scolaires et Transports scolaires. Les communes de NOAILLAN et de VILLANDRAUT, conformément au Code général des collectivités territoriales, tout en restant propriétaires, mettent à disposition du syndicat l'ensemble des bâtiments scolaires.

Les dépenses relatives au RPI sont réparties de la manière suivante : concernant les dépenses de fonctionnement et d'investissement mobilier:

50% au prorata des habitants de chaque commune suivant le dernier recensement officiel connu.

50% au prorata du nombre d'élèves de chaque commune présents au moment de la rentrée scolaire

Pour les opérations dites d'investissement immobilier, le Syndicat en assure la maîtrise d'ouvrage et la commune sur laquelle se réalisent lesdits investissements en supporte seule la charge financière.

Une gouvernance plus partagée.

Du fait des compétences élargies et des responsabilités plus importantes du RPI, il a semblé important qu'un conseil syndical élargi participe aux décisions avec quatre délégués titulaires par commune au lieu de deux auparavant et quatre suppléants par commune au lieu de deux. De même, les deux directeurs des écoles ainsi que deux représentants des enseignants et deux représentants par école des Parents d'élèves pourront participer au conseil syndical à titre consultatif. Le Conseil municipal de Noailan a désigné lors de sa dernière séance les quatre délégués et suppléants suivants : Mélanie COSNIER, Laurence HARRIBEY, Jean Pierre AUROUX et François GRIFFON titulaires et Sophie CHEVILLOT, Stéphanie VIDAL, François LACOSTE et Michel LAGOFUN comme suppléants.



Une nouvelle classe.



La « cantine » provisoire.

TICKETS DE CANTINE

N'oubliez pas d'acheter les tickets de cantine pour les deux écoles du RPI (Noailan et Villandraut). Merci de vous renseigner auprès de la Mairie de Noailan aux heures d'ouverture que vous trouverez en première page.

UNE RENTREE SUR LES CHAPEAUX DE ROUE

"C'est pour pique-niquer la grande terrasse derrière la cuisine ?", a demandé une petite fille en pointant du doigt la dalle nue qui attendait les modules du futur réfectoire le jour de la rentrée. Quelle bonne idée, nous aurions du y penser avant ! Quoique, passé le plaisir d'un jour, les enfants, les parents comme les enseignantes n'auraient sans doute pas longtemps apprécié la proposition...

Trêve de plaisanterie ; nous aurions certes, voulu que ce réfectoire soit terminé pour le 4 septembre mais les tracasseries d'un architecte des bâtiments de France nous contestant une toiture traditionnelle au profit d'un toit en imitation zinc, puis les indécidations du constructeur qui a tardé à effectuer la commande des modules de construction et une bonne dizaine d'autres petits tracasseries nous ont gâché l'été et la rentrée.

Mais comme nous nous y attendions, tout avait été prévu et la rentrée a pu s'effectuer au mieux. Chaque jour à midi les enfants accompagnés par le personnel du nouveau RPI et des Conseillers municipaux (merci tout particulièrement à Jean Pierre AUROUX et Michel LAGOFUN) déjeunent à la salle des fêtes. Certes tout cela suppose beaucoup de manutention (transport des repas dans des containers normalisés ; installation puis rangement des tables et chaises). Merci aux efforts de tous ceux qui y contribuent quotidiennement comme aux Présidents et présidentes d'associations qui ont quelque peu modifié leurs programmes de rentrée pour que tout se passe au mieux.

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

Réseau d'assainissement Tranche 8B : Entreprise SOC

Le 24 août a débuté le chantier du réseau communal d'Assainissement Eaux Usées qui doit relier le réseau existant au site de la future station d'épuration (tranche 8A).

Tous les habitants des quartiers concernés ont été prévenus par courrier de la Mairie du début des travaux.

Les travaux ont commencé au pont du Ciron, puis le long de la route de Prat (RD 221), dans le quartier-bourg de Peyrebernède (le long de la VC 12) puis le long de la route de Peyrebernède (VC 38) pour relier le poste de refoulement du Roux sur la RD 8.

Les routes sont soumises à des arrêtés de circulation et la VC 38 est même interdite à la circulation sauf pour les riverains et les véhicules de secours et d'urgence.

Les réunions de chantier entre les divers intervenants sont prévues le mardi matin.

ERDF : Enfouissement des lignes électriques

Suite à la tempête du 24 janvier 2009, ERDF a intensifié ses projets d'enfouissement de lignes MT (moyenne Tension) ; lors de la tempête, la commune avait subi entre autre des dégâts sur 3 lignes MT : LES GRAVES – PRAT / LANSOT – PIREC / BEDENS

A ce jour, nous avons reçu un dossier définitif pour la ligne des GRAVES, puis un projet concernant celle de PIREC à BEDENS, mais rien encore pour la ligne PRAT / LANSOT.

A savoir tout de même que les dossiers ne concernent pas uniquement notre commune mais sur chaque projet, plusieurs communes sont regroupées.

UN PLATEAU MULTISPORTS FLAMBANT NEUF

Nous l'avions promis dans notre programme et nous l'avons fait!

Ce plateau multi sports était l'une de nos priorités car la commune ne disposait pas d'équipement sportif de libre accès. Cette formule de plateau multi sports a été choisie car elle permet de ne pas limiter le terrain à une seule pratique sportive.

Ce projet a pu être réalisé grâce aux soutiens financiers du Conseil Général de la Gironde (FDAEC Fonds départemental d'équipement des communes : une originalité du Conseil Général de Gironde qui soutient ainsi les communes rurales en particulier) et de l'État via la DGE (Dotation générale d'équipement) et nous espérons un complément de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

Nous espérons que cet espace deviendra un lieu de rencontre et de jeu convivial à Noaillan et permettra à la Communauté de Communes d'y développer aussi des animations pour les jeunes comme pour les familles.



Le multisports bientôt prêt !

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Comme chaque année, voici la liste des subventions distribuées aux associations qui ont fourni leur bilan :

Amitiés Noaillanaises	400 €
Evolution sportive	400 €
Comité des fêtes	400 €
Foyer Rural	400 € + 400 € (except.)
Bien Vivre à Noaillan	400 €
AIIMC	400 €
ACCA	400 €
Les Argonautes	400 €
Insermeca	400 €
Jeunes à l'assaut	Dossier en attente
Club de football Villandraut / Préchac	1 000 €
Prévention routière	100 €
C A U E	122 €

DEUX NOUVEAUX ABRIBUS...

Il est prévu l'installation de deux nouveaux abribus aux quartiers Peyrebernède et aux Tuileries.

Leur mise en place est prévue pour le courant du mois d'octobre.

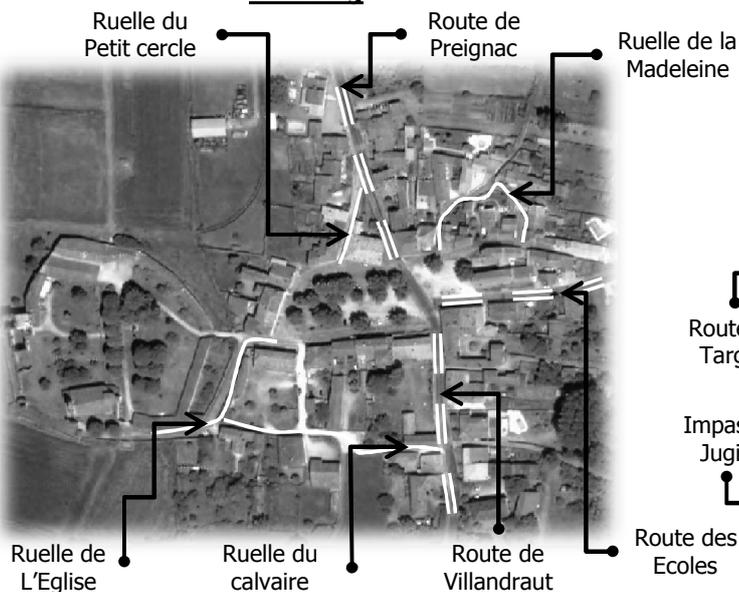


Les abribus seront identiques à celui de La Saubotte

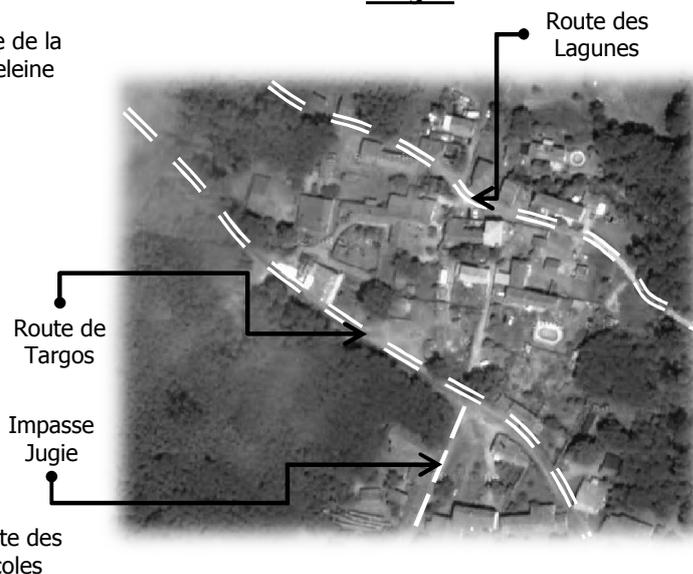
LES « NOMS DE RUES » DE VOS QUARTIERS (suite)

Après les quartiers « La Saubotte », « Castigues », « Peyrepinotte » et de « Peyrebernède », c'est au tour de « Targos » et du Bourg de se voir les rues renommées.

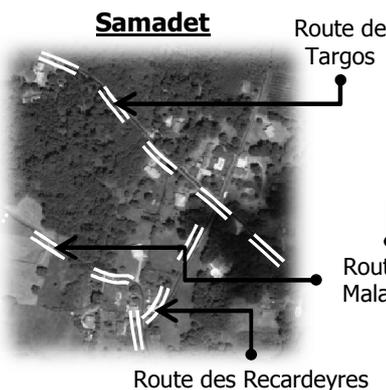
Le Bourg



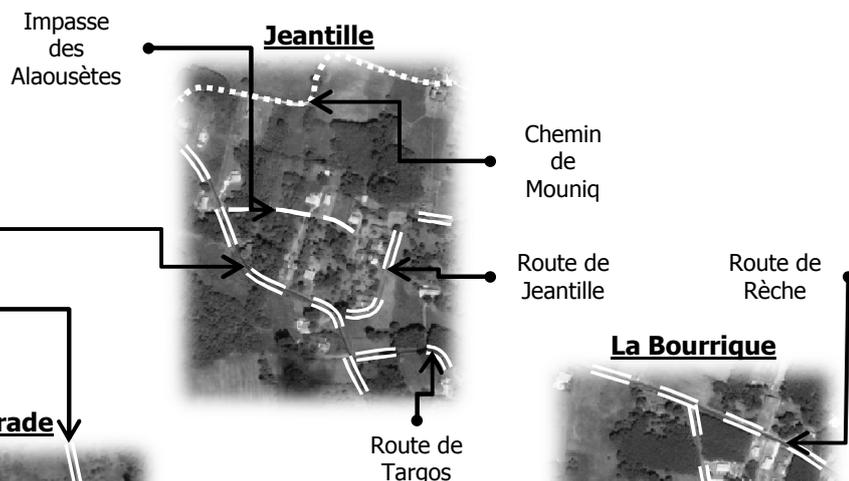
Targos



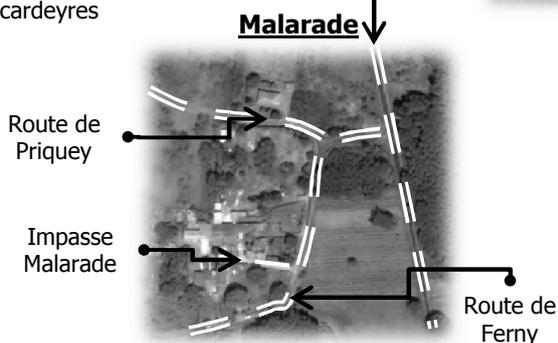
Samadet



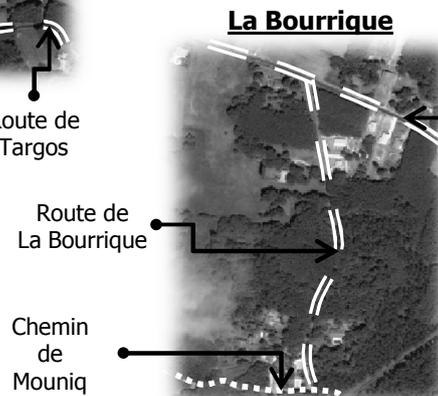
Jeantille



Malarade



La Bourrique



4

Suite aux nombreuses plaintes des administrés concernant la distribution du courrier, Madame le Maire a fait part de notre mécontentement à tous auprès du Directeur Service Courrier de La Poste à Bazas. Cette lettre, dont voici quelques extraits, a été distribuée aux habitants s'étant plaint à la mairie :

«Monsieur le Directeur,

J'ai été informée que nombre d'administrés de Noaillan ne reçoivent pas ou mal leur courrier suite à la nouvelle dénomination des rues...

Je vous rappelle...que c'est sur l'exigence pressante de la Poste que cette nouvelle dénomination a été réalisée pour faciliter la distribution du courrier... que vous êtes, vous-même, venu me demander expressément ce plan de dénomination pour les quartiers d'habitation groupées dès l'élection de la nouvelle équipe municipale...

...ce plan a été mené en concertation avec vous par M. LAGOFUN, 2^e adjoint, chargé du dossier...

...aujourd'hui, vous comprendrez donc que j'accepte difficilement que le courrier fonctionne très mal et que vos agents laissent entendre aux Noaillanais que ce plan de dénomination des rues n'a été réalisé que par la seule volonté de la Mairie...

...je vous saurai gré de bien vouloir rectifier l'information auprès de vos agents... »

LA GRIPPE A / H1N1

Une épidémie à ne pas prendre à la légère

Le virus de la grippe A / H1N1 est extrêmement contagieux. Il s'est répandu dans le monde entier en l'espace de 3 mois et risque de se propager dans chaque pays de façon encore plus rapide.

Ce virus étant moins virulent que celui de notre traditionnelle grippe saisonnière, les malades s'en sortent généralement au bout d'une semaine après deux ou trois jours de fortes fièvres. **Mais il peut être extrêmement dangereux pour les personnes à risque** (maladies cardiaques, pulmonaires HIV, les femmes enceintes, grands obèses...)

Il est impératif de rappeler d'appeler son médecin traitant en cas de toux combinée avec de la fièvre, courbatures ou grande fatigue, ces symptômes étant les principaux signes de la grippe.

Quels sont les gestes barrière ?

Il faut éviter tout contact avec une personne malade, se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir en papier quand on tousse ou éternue ; le jeter ensuite dans une poubelle fermée avec un couvercle ; puis se laver soigneusement les mains avec du savon ou une solution hydro-alcoolique en comptant jusqu'à 30 sans oublier les espaces entre les doigts et le dos des mains.

A défaut de mouchoir, on doit tousser ou éternuer dans le creux de son coude plutôt que dans ses mains nues.

Ces règles d'hygiène de base doivent être respectées au moins jusqu'à la fin de l'épidémie si ce n'est être adoptées... à vie.

Si une personne vivant dans votre foyer est atteinte de la grippe ou est soupçonnée de l'être, nettoyez régulièrement les objets et les surfaces en contact avec le malade (poignets de portes, tables, lavabos...) et ne surtout pas oublier les espaces réduits utilisés par toute la famille (salle de bains, wc, cuisines...)

Le malade sera exempté de ses tâches et de la préparation des repas.

Il doit porter un masque chirurgical, délivré gratuitement par la pharmacie avec une ordonnance médicale, afin de protéger son entourage de sa toux, de ses éternuements et postillons.

Il n'est pas nécessaire que l'entourage se protège avec un masque.

Dans la mesure du possible, le malade ne devra pas sortir de chez lui. Il est indispensable qu'il évite tout lieu public (transport en commun, supermarché, sortie d'école...).

Toutes les pièces de la maison devront être aérées quotidiennement pendant 10 mn. Tout contact avec le malade doit se faire à plus d'un mètre de distance : ne pas se serrer la main, ne pas s'embrasser, repas pris séparément, ceci étant difficilement réalisable avec les plus petits.

Pour tout renseignement supplémentaire vous pouvez contacter votre médecin ou la mairie au 05 56 25 35 08.

INFORMATION

Collecte d'aiguilles usagées

Pour votre information, une boîte est mise à votre disposition à la mairie pour déposer toutes les aiguilles usagées utilisées pour vos soins. Ces déchets sont ensuite envoyés dans des centres de tri pour du recyclage.

Pour plus d'information, merci de contacter la Mairie au 05 56 25 35 08.

TRANCHES DE VIE

Voici les évènements du 1^{er} semestre 2009 qui ont eu lieu sur la commune.

<u>NAISSANCES</u>		<u>DECES</u>	
COUGOUILLES Charlene	13/01/09	COUTANT Georges	04/01/09
KIROUCHENA Lola	13/01/09	COUSIN Edith ép. AUDOUX	11/02/09
CHANTELOUBE Tristan	07/02/09	BENTEJAC Jean Edmond	20/03/09
LACOSTE Anissa	08/05/09	TILLOS Marie ép. VIGNOLLES	22/03/09
LAGHMARI Lola	28/05/09	BALADE Marie	06/04/09
SAINT-FLORIN Jules	30/06/09	POUGNET Bernard	24/05/09
		FLOUS Georgette ép. SORE	29/06/09



JOURNEE NATURE **Nettoyons la nature !**

Initié par les centres E. Leclerc, le projet "Nettoyons la Nature" est un gigantesque ramassage collectif de déchets sauvages en milieux naturels et urbains.

Cette année, la Mairie de NOAILLAN s'est inscrite dans cette manifestation qui est l'occasion d'initier un projet d'éducation à l'environnement et d'aborder également, de façon concrète, l'éco-citoyenneté et le respect au quotidien de son propre environnement.

L'équipe municipale vous donne rendez-vous :

le samedi 26 septembre à 10h00 sur le site d'Antonion.

Chaque participant recevra un kit de nettoyage composé d'une paire de gants, d'un sac poubelle, d'un T-shirt.

Vers midi, le verre de l'amitié clôturera cette manifestation.

"Nettoyons la Nature" est surtout une grande chaîne de mobilisation, par des actions concrètes de collecte des déchets et cela peut se traduire également en amont et en aval de l'opération par des expositions et animations...

« LA NATURE A VRAIMENT BESOIN D'UN COUP DE POUCE »



« ÇA SUFFIT !! »

Trop souvent encore, des personnes peu scrupuleuses déversent sauvagement leurs déchets autour des containers du tri sélectif (photos des containers de Castigues)



RAPPEL

La déchetterie de la CdC du Canton de Villandraut **se situe à Préchac, "La Trave"**.

Une carte est à retirer à la Mairie pour permettre l'accès à la déchetterie.

Heures d'ouverture :

du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

le samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 15 h à 17 h 30

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS ERRANTS

DETENTION DE CHIEN DE 1ère et 2ème CATEGORIE (classé comme chien dangereux)

Le propriétaire de ces chiens a obligation de faire une déclaration en mairie. Il est tenu d'être titulaire d'une attestation d'aptitude sanctionnant une formation portant sur l'éducation et le comportement canins ainsi que sur la prévention des accidents.

La délivrance du permis de détention est subordonnée à la production de pièces justifiant :

- l'identification du chien
- la vaccination antirabique en cours de validité
- une assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire.

POUR TOUTE AUTRE INFORMATION : S'ADRESSER A LA MAIRIE.

DIVAGATION DES CHIENS

L'Article L211-22 du Code Rural prévoit que les mesures fassent conduire à la fourrière les chiens et les chats errants de la Commune.

L'Article L211-23 précise qu'un chien est considéré comme étant en état de divagation (à l'exception des chiens en action de chasse) dès qu'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci, ou qui est éloigné de son propriétaire d'une distance dépassant cent mètres.

POUR RAPPEL : LA MISE EN FOURRIÈRE D'UN ANIMAL EST FACTURÉ 250 € À SON PROPRIÉTAIRE.

VIE ASSOCIATIVE

COMITE DES FÊTES FÊTE DE LA ST VINCENT

Cette année encore, les trois jours de fête de la Saint Vincent ont été un réel succès. Le temps était au rendez-vous et les nombreuses animations (manèges, repas, bals, vin d'honneur...) ont permis à tous de passer un week-end de rentrée fort agréable, avec pour conclusion un magnifique feu d'artifice.

La municipalité remercie chaleureusement l'ensemble de l'équipe du Comité des fêtes pour leur dynamisme.



La piscine « mousse » :
un succès !

UNE ARGONAUTE AU CONSERVATOIRE

Félicitations à Julie NETO qui vient de réussir le concours d'entrée au Conservatoire de Bordeaux (Danse Jazz Classique).

Très douée et du fait de son niveau, elle passe directement en 2-3^e année / 2^e cycle.

Félicitations à Madame Jessica Jospin, son professeur qui l'a initiée par le biais de l'association « Les Argonautes » de Noaillan.



Julie Neto

FOYER RURAL FOIRE D'AUTOMNE

La traditionnelle foire de septembre se déroulera comme prévue le DIMANCHE 27 SEPTEMBRE.

Venez nombreux déguster les produits gastronomiques artisanaux et chiner au vide-grenier : une douce journée en prévision organisée par le Foyer Rural.

Pour toute information concernant le vide-grenier, merci de contacter la Mairie au 05 56 25 35 08.

BIEN VIVRE A NOAILLAN

A noter sur vos calendriers

le **11 octobre 2009**, pour la deuxième année :

La journée des associations, commerçants et artisans

le **27 novembre 2009** :

Une conférence sur « L'estuaire de la Gironde »

Nous comptons sur la présence de tous les Noaillanais et habitants des communes environnantes.

OVERTURE DE LA CHASSE : DECOUVREZ L'ACCA

La chasse a ses partisans comme ses détracteurs, mais là n'est pas le sujet, nous voulions simplement vous exposer le rôle de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée).

Le mot « Communale » dans la dénomination de l'association signifie qu'elle rend service à la commune par son activité. En effet, son rôle est « d'assurer une bonne technique de la chasse, de favoriser sur son territoire le développement du gibier et de la faune sauvage dans le respect d'un équilibre agro-sylvo*-cynégétique**, de l'éducation cynégétique de ses membres, de la régulation des animaux nuisibles, du respect du plan de chasse et des plans de gestion ainsi que du schéma départemental de gestion cynégétique ».

Sans son existence, la mairie devrait avoir recours à des services extérieurs afin de réguler la quantité de gibier, car en cas de prolifération, les dangers existent pour les hommes (accidents de la circulation), comme pour les cultures (destruction par consommation ou par piétinement).

Elle « contribue aussi à la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages ».

Un « schéma départemental est établi dans chaque département pour six ans ; il vise à inscrire la chasse dans une perspective de développement durable des espèces et des espaces et contribue à la politique environnementale du département. Un taux de prélèvement (animaux abattus) est ainsi déterminé en fonction de la densité de la population animale à réguler (exemple : chevreuils 90 par an) ». Sans ces quotas, c'est l'association qui engagerait sa responsabilité.

* sylvo : de sylviculture, culture des arbres ** cynégétique : qui concerne la chasse, l'art de la chasse

LES ASSOCIATIONS DE NOTRE VILLAGE

Veillez trouver ci-joint un bref rappel des nombreuses associations de Noaillan. Vous y trouverez certainement votre bonheur parmi des activités dédiées aux loisirs, au sport, à la culture ou à l'environnement.

ACCA de Noaillan

American Indian Memory

Ami-Mot

Association des Parents d'Élèves du RPI

Argonautes

AIIMC

Bien Vivre à Noaillan

Campagn'Art

Club des Aînés Ruraux

Comité des Fêtes

Évolution Sportive Noaillanaise

Foyer Rural

Soutiens d'enfance

Jeunes A l'Assaut

Association de Chasse Agréée

Découverte de l'histoire et la vie des Amérindiens en Nouvelle France au XVIII^e siècle

Bibliothèque

Organisation de manifestations : carnaval, kermesse, bourse aux jouets...

Cours de danse

Mise à disposition de demandeurs d'emploi tout service

Débats, formation & communication

Peinture sur tous supports

Loto, jeux de société, goûter

Organisation de fêtes locales, lotos

Gymnastique, danses, marches...

Tir à l'arc, Foires de printemps et gastronomique

Soutiens scolaires, aides au devoir sur tout le Canton

Projets autour de jeunes du village

Michel SESSAC / 05 56 25 37 72

Didier ou Séverine
DEYRES / 06 25 25 70 71

Anne-Marie PUPION / 05 56 25 88 11

Annabelle LANELUC / 05 56 25 39 87

M. ALEXANDRE / 06 16 65 50 02

Mme. LAVILLE / 05 56 25 37 65

Françoise MORELLO / 05 56 25 36 25

Edith BERGES / 05 56 25 37 19

Jeanne LECLERCQ / 05 56 25 30 24

Sylvie BIBES / 06 88 33 65 29

Annie COUTANT / 05 56 25 89 26

Georges COUTANT / 05 56 25 89 26

Lise SORE / 05 56 25 88 57

Mairie / 05 56 25 35 08

BILAN DE L'ÉTÉ



Cette année, 210 enfants et une quarantaine de jeunes du canton ont participé aux différentes activités proposées par les équipes d'animation à Noaillan (pour les 3 à 6 ans) et Villandraut (de 7 à 17 ans).

Au programme, capoiëra, canoë, mini motos, sports vacances, mini séjours ...

La nouveauté chez les plus petits cette année : une nuitée camping au centre de loisirs à Noaillan avec 18 participants. La veillée s'est terminée par un conte illuminé de lanternes multicolores où les marmottes ont aidé les enfants à trouver leur sommeil... sans problème !!

A noter que quelques parents soucieux, venus incognitos, sont tout simplement rentrés chez eux... rassurés !!

A renouveler l'année prochaine !



LES ACTIVITÉS ENFANCE JEUNESSE DE LA RENTRÉE

L'Accueil Périscolaire à l'école maternelle de Noaillan :

La CDC propose un accueil tous les jours de classe de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30 pour les enfants scolarisés à Noaillan.

Cette année, une classe de Cours Préparatoire est ouverte au sein de l'école maternelle et pour des raisons d'agrément de Jeunesse et Sports, ces enfants sont accueillis à l'APS à Villandraut (un ramassage est organisé matin et soir).

Le tarif varie selon les revenus familiaux (de 0.15 € à 0.50 € la 1/2 h)



Le Centre de Loisirs :

Ouverture le mercredi, une semaine durant les petites vacances et le mois de Juillet de 9h à 17h avec accueil à partir de 7h30 et départ jusqu'à 18h.

Tarif : de 3 à 10 € par jour (selon les revenus des familles).

Des animations et sorties sont proposées par une équipe diplômée. Le programme est distribué aux enfants à chaque vacances scolaires.

Nous vous invitons à visiter le site de la Communauté de Communes qui vous propose une diversité d'actions menées par le Service Enfance et Jeunesse.

www.cc-villandraut.fr (onglet Vivre sur le Canton)

Renseignements :

Marie Guillet - 05.56.25.66.77

Coordinatrice Enfance et Jeunesse

